

Concours Van Houtte® Levez votre tasse 2024 Règlement abrégé

* Aucun achat requis. Ouvert aux résidents légaux du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence à la date de participation au concours. Accès à Internet requis; des tarifs de données peuvent s'appliquer. Visitez www.levetzvotretasse.ca pour le règlement et les détails complets du concours, et pour savoir comment participer. Quatre-vingts (80) cartes-cadeaux d'épicerie à gagner (VAD : 500 \$ CA). Voir le règlement complet pour la description complète des prix. VAD totale de tous les prix : 40 000 \$ CA. Les chances de gagner une carte-cadeau d'épicerie dépendent du nombre de participations admissibles soumises le jour de la participation. Question d'habileté mathématique obligatoire. Le concours se termine le 25 septembre 2024 à 23 h 59 min 59 s HE. Les prix peuvent différer de ceux illustrés. Toutes les marques de commerce sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

©2024 Keurig Canada Inc.

Concours Van Houtte® Levez votre tasse 2024

CE CONCOURS S'ADRESSE UNIQUEMENT AUX RÉSIDENTS CANADIENS, TELS QUE DÉCRITS CI-DESSOUS, ET EST ASSUJETTI AUX LOIS CANADIENNES

Les tarifs de données standard s'appliquent aux participants qui choisissent de participer au Concours au moyen d'un appareil mobile. Veuillez communiquer avec votre fournisseur de services pour obtenir des informations sur les prix et les plans de service et les tarifs avant de participer à l'aide d'un appareil mobile.

1. DATES IMPORTANTES :

Le *Concours Van Houtte® Levez votre tasse 2024* (le « Concours ») est offert par Keurig Canada Inc. (le « Commanditaire »), et est géré et mis en œuvre par Snipp Interactive, Inc. (ci-après le « Représentant »). Le concours commence le 15 août 2024 à 00 h 00, heure de l'Est (« HE »), et se termine le 25 septembre 2024 à 23 h 59 min 59 s HE (la « Période du Concours »). Aux fins du présent règlement officiel (le « Règlement »), une « Journée » s'entend de la période commençant à 00 h 00 min 00 s (HE) et se terminant à 23 h 59 min 59 s (HE) le même jour.

2. ADMISSIBILITÉ :

Le Concours est ouvert uniquement aux résidents du Canada qui ont atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire au moment de la participation, à l'exclusion des employés, des représentants, des agents, des dirigeants et des administrateurs (ainsi que ceux qui vivent sous leur toit, qu'ils aient ou non un lien de parenté) du Commanditaire, de ses divisions, de ses filiales et des sociétés affiliées ou liées, des fournisseurs de prix, des agences de publicité et de promotion, de son Représentant et de toute autre personne physique ou morale appelée à jouer un rôle dans l'élaboration, la production, le déploiement, l'administration ou la mise à exécution du Concours (collectivement, les « Parties au Concours »).

3. ACCEPTATION D'ÊTRE LIÉ JURIDIQUEMENT PAR CE RÈGLEMENT :

En participant à ce Concours, vous confirmez que vous avez lu le Règlement et que vous acceptez d'y être lié.

4. COMMENT OBTENIR UN REÇU / UNE PARTICIPATION :

AUCUN ACHAT REQUIS. Il existe deux (2) façons d'obtenir une participation (chacune étant une « Participation ») et collectivement, les « Participations »), jusqu'à épuisement des stocks, comme suit :

- a) Pendant la Période du Concours, à l'achat de l'un des produits de café au détail Van Houtte® suivants (Annexe A) chez un détaillant participant au Canada (chacun, un « Produit admissible ») et collectivement, les « Produits

admissibles »), vous recevrez un reçu de caisse (un « Reçu »). Pour être considéré comme un « Reçu de caisse valide », un Produit admissible doit clairement figurer sur le reçu de caisse.

Une fois que vous avez un Reçu de caisse valide, obtenu de façon légitime conformément au présent Règlement, vous devez suivre les étapes suivantes :

SI VOUS AVEZ UN REÇU DE CAISSE VALIDE :

- Étape 1 : Prenez une photo ou une capture d'écran de votre Reçu papier ou numérique dans son intégralité (la « Photo »). Vous êtes encouragé à masquer tout renseignement personnel (y compris les informations relatives au paiement) figurant sur le Reçu. La Photo doit montrer : (i) l'achat d'un Produit admissible; (ii) le nom et l'adresse du détaillant participant; et (iii) la date et l'heure de la transaction (qui doit avoir lieu pendant la Période du Concours). Voir la liste des Produits admissibles à l'Annexe A.
Taille maximale du fichier : 10 Mo; Types de fichiers acceptés : JPG, JPEG, PNG, PDF.
- Étape 2 : Suivez les instructions à l'écran sur www.levolvotretasse.ca (le « Site Web de téléversement des reçus ») à l'aide d'un navigateur Internet compatible. Suivez les instructions afin de : (i) téléverser votre Photo du Reçu; (ii) remplir entièrement le formulaire de participation (le « Formulaire de participation ») avec toutes les informations requises; et (iii) confirmer que vous avez lu et que vous acceptez d'être juridiquement lié par le présent Règlement.
- Étape 3 : Une fois votre reçu validé, vous recevrez un courriel confirmant votre Participation au Concours.

Limite : Quelle que soit la méthode de participation, les participants ont droit à une (1) participation par produit Van Houtte® admissible acheté pendant la Période du Concours. **Les participants ont droit à un maximum de trente (30) participations pendant la Période du Concours.** Les participants ne peuvent utiliser qu'une (1) seule adresse courriel pour toutes leurs participations. S'il est découvert qu'un participant utilise plusieurs identités et/ou adresses courriel, le participant peut être disqualifié à la discrétion du Commanditaire.

En cas de litige quant à l'identité de l'auteur d'une participation, celle-ci sera réputée avoir été soumise par le titulaire autorisé du compte du téléphone et/ou de l'adresse courriel au moment de la participation. Le « titulaire autorisé du compte » est défini comme la personne physique à laquelle un fournisseur de services a attribué un numéro de téléphone cellulaire ou un compte de courrier électronique (selon le cas). Les participants sélectionnés peuvent être tenus de fournir à l'Organisateur la preuve qu'ils sont le titulaire autorisé du compte du téléphone et/ou de l'adresse électronique associés à la participation sélectionnée.

Une fois que vous avez entièrement rempli le Formulaire de participation avec tous les renseignements requis et que vous avez accepté le Règlement, suivez les instructions à l'écran pour soumettre votre Formulaire de participation dûment rempli (chacune, une « Participation » et collectivement, les « Participations »). Pour être admissible, une Participation doit être soumise et reçue conformément au présent Règlement pendant la Période du Concours. Une fois votre Participation complétée, vous obtiendrez automatiquement une (1) Participation au tirage au sort des Prix (voir l'article 7).

b) POUR PARTICIPER SANS EFFECTUER D'ACHAT :

AUCUN ACHAT REQUIS. Pour participer au Concours sans effectuer d'achat : (i) écrire en lettres moulées vos prénom, nom, numéro de téléphone, date de naissance, province de résidence et adresse courriel sur une feuille de papier blanc et l'envoyer par la poste (dans une enveloppe suffisamment affranchie au Canada) avec (ii) un paragraphe manuscrit de 25 mots (ou plus) unique et original expliquant « Ce que vous aimez de Van Houtte® » (collectivement, la « Demande AAR ») à :

Concours Van Houtte® Levez votre tasse 2024
À l'attention de : Snipp Interactive
C.P. 34565 Place Côte-Vertu
St. Laurent, QC H4R 2P4

Pour être admissible, une Demande AAR doit : (i) être reçue séparément dans une seule enveloppe suffisamment affranchie au Canada (c.-à-d. que plusieurs Demandes AAR dans la même enveloppe seront annulées); et (ii) être envoyée par la poste pendant la Période du Concours, le cachet de la poste faisant foi, et reçue au plus tard le 30 septembre 2024 afin de donner au Commanditaire suffisamment de temps pour entrer manuellement votre demande. Les Parties au Concours ainsi que chacun de leurs dirigeants, administrateurs, agents, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Parties exonérées ») ne sont pas responsables des Demandes AAR soumises en retard, perdues, mal acheminées, tardives ou incomplètes (lesquelles sont toutes nulles), et elles n'assument aucune responsabilité à cet égard. Limite de 30 Demandes AAR par personne pendant toute la Période du Concours.

Pour être admissible, une Participation doit être soumise et reçue conformément au présent Règlement pendant la Période du Concours. Une fois votre Demande AAR complétée, vous obtiendrez automatiquement une (1) Participation au tirage au sort des Prix (voir l'article 7). Un courriel confirmant la réception et la participation au concours vous sera envoyé par le Représentant.

5. VÉRIFICATION :

Toutes les Participations, les Demandes AAR et les Reçus peuvent être vérifiés à tout moment et pour toute raison. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité (sous une forme acceptable pour le Commanditaire, y compris, sans toutefois s'y limiter, une pièce d'identité comportant une photo délivrée par le gouvernement) : (i) pour vérifier l'admissibilité d'une personne à participer à ce Concours; (ii) pour vérifier l'admissibilité ou la légitimité de toute Participation, toute Demande AAR ou tout Reçu, ou de tout autre renseignement saisi (ou prétendument saisi) aux fins de ce Concours; et/ou (iii) pour toute autre raison que le Commanditaire juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion, aux fins de l'administration de ce Concours conformément à son interprétation de la lettre et de l'esprit du présent Règlement. De plus, le Commanditaire se réserve le droit de demander le Reçu original ou la Demande AAR aux fins de vérification. L'omission de fournir une telle preuve (y compris, si requis, le Reçu original, la Demande AAR ou tout autre document) à la pleine satisfaction du Commanditaire dans le délai imparti par ce dernier peut entraîner la disqualification, à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Le seul facteur déterminant du temps aux fins du présent Concours sera le ou les dispositifs officiels de chronométrage du temps utilisés par le Commanditaire. Une preuve de transmission (par capture d'écran ou autrement), de tentative de transmission d'une Participation, de tentative de Participation ou de toute autre communication ne constitue pas une preuve que le contenu a été acheminé ou reçu par le Commanditaire.

6. PRIX :

Les prix quotidiens suivants (chacun étant un « Prix quotidien » et collectivement les « Prix quotidiens ») en lien avec ce Concours, sont disponibles à gagner :

Il y a quatre-vingts (80) Prix quotidiens à gagner, consistant en une carte-cadeau d'épicerie de cinq cents dollars (VAD : 500 \$) pour l'un des détaillants ou sites de commerce électronique suivants, à sélectionner par le participant au moment où il remplit le formulaire de participation au concours en ligne. Les cartes-cadeaux peuvent être numériques et/ou physiques, selon le détaillant :

- Carte-cadeau Les Compagnies Loblaw Limitée (numérique)
- Carte-cadeau Sobeys (numérique)
- Carte-cadeau Metro (physique)
- Carte-cadeau Walmart (numérique)
- Keurig.ca

- Les cartes-cadeaux numériques seront livrées à l'adresse courriel fournie par le gagnant applicable lors de l'inscription. Les cartes-cadeaux physiques seront livrées à l'adresse physique du domicile fournie par le participant lors de l'inscription. Veuillez prévoir un délai de 2 à 4 semaines pour la livraison des cartes-cadeaux physiques après la confirmation des gagnants.

Clauses de Walmart : Carte valide uniquement pour les achats effectués chez Walmart Canada (exclut les détenteurs de licence), walmart.ca et Marketplace. Ne peut être retournée ou échangée contre de l'argent, sauf si la loi l'exige. Sur présentation du reçu, Walmart émettra une carte de remplacement avec tout solde restant sur une carte perdue ou volée au moment du remplacement. Le solde de la carte ne peut pas être appliqué à des soldes de cartes de crédit. Les retours de marchandises achetées avec une carte seront uniquement crédités sur une carte. Walmart se réserve le droit d'annuler la carte si elle a été obtenue illégalement (y compris par fraude). Émis par Wal-Mart Canada Corp. Demandes de renseignements sur le solde : 1 888 537-5503.

Clauses de Sobeys : Les cartes-cadeaux d'entreprise (« Cartes ») n'ont aucune valeur tant qu'elles ne sont pas activées. Les Cartes sont valides dans les magasins participants au Canada. Les Cartes peuvent être utilisées pour tous les achats en magasin, à l'exception d'une autre carte-cadeau ou des cas où la loi l'interdit. Les Cartes n'ont pas de date d'expiration et aucun frais n'est appliqué. Vérifiez le solde de votre Carte en magasin ou en appelant le 1 800 832-0717. Rechargez dans les magasins participants. Protégez votre Carte comme si elle était de l'argent liquide. La valeur restante sur la Carte ne peut être remplacée en cas de perte, de vol, de détérioration ou d'utilisation de la Carte sans votre consentement. La Carte n'est pas échangeable contre de l'argent, sauf dans les cas où la loi l'exige. L'activation, la consultation du solde et la recharge en ligne ne sont pas disponibles. Le montant minimum pouvant être chargé pour l'activation et la recharge est de 5 \$. Les cartes-cadeaux d'épicerie d'entreprise ne peuvent pas être utilisées pour acheter des boissons alcoolisées dans les provinces de l'Ouest. Les Cartes peuvent être échangées dans les établissements Sobeys, IGA, IGA Extra, Foodland, Safeway, FreshCo, Chalo! FreshCo, Thrifty Foods, Lawtons Drugs, Rachele-Béry, Les Marchés Tradition, Needs et Fast Fuel partout au Canada. Les cartes-cadeaux Sobeys inc. ne sont acceptées que dans les établissements IGA suivants en Colombie-Britannique (1) 4823 – 50 Avenue, Fort Nelson, BC V0C 1R0 (2) 5001 – 50 Avenue, Chetwynd, BC V0C 1J0 (3) 624-9 Avenue North, Golden, BC V0A 1H0

La valeur approximative au détail totale des Prix quotidiens est de 40 000,00 \$ CA. Chaque Prix quotidien doit être accepté tel qu'il est attribué et n'est pas transférable, cessible ni convertible en espèces (sauf avec l'autorisation expresse du Commanditaire, à sa seule et absolue discrétion). Aucune substitution n'est permise, sauf à la discrétion du Commanditaire. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de remplacer tout Prix quotidien par un prix d'une valeur au détail égale ou supérieure, y compris, sans s'y limiter, mais à la seule et entière discrétion du Commanditaire, un prix en espèces.

Le nombre suivant de Prix quotidiens est disponible pour être gagné pendant chaque jour de la Période du Concours :

Date du Concours	Nombre de Prix quotidiens disponibles à gagner
15 août 2024	2
16 août 2024	2
17 août 2024	2
18 août 2024	2
19 août 2024	2
20 août 2024	2
21 août 2024	2
22 août 2024	2
23 août 2024	2

24 août 2024	2
25 août 2024	2
26 août 2024	2
27 août 2024	2
28 août 2024	2
29 août 2024	2
30 août 2024	2
31 août 2024	2
1 ^{er} septembre 2024	2
2 septembre 2024	2
3 septembre 2024	2
4 septembre 2024	2
5 septembre 2024	2
6 septembre 2024	2
7 septembre 2024	2
8 septembre 2024	2
9 septembre 2024	2
10 septembre 2024	2
11 septembre 2024	2
12 septembre 2024	2
13 septembre 2024	2
14 septembre 2024	2
15 septembre 2024	2
16 septembre 2024	2
17 septembre 2024	2
18 septembre 2024	2
19 septembre 2024	2
20 septembre 2024	2
21 septembre 2024	2
22 septembre 2024	1
23 septembre 2024	1
24 septembre 2024	1
25 septembre 2024	1

Si les Prix quotidiens attribués par Jour de Concours ne sont pas attribués le Jour de Concours, ils seront transférés au Jour de Concours suivant (et ainsi de suite). Les chances de gagner un Prix quotidien dépendent

du nombre et du moment des Participations admissibles reçues conformément au présent Règlement. **Chaque participant peut gagner un maximum d'un (1) Prix quotidien pendant la Période du Concours.**

7. PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES GAGNANTS ADMISSIBLES D'UN PRIX :

Le 4 octobre 2024, à Détroit, dans l'État du Michigan, vers 15 h 00 HE, 80 participants admissibles seront sélectionnés au hasard parmi toutes les Participations admissibles reçues conformément au présent Règlement afin d'attribuer les Prix. Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre total de Participations admissibles reçues conformément au présent Règlement pendant la Période du Concours. Chaque participant peut gagner un maximum d'un (1) Prix pendant la Période du Concours.

8. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES GAGNANTS ADMISSIBLES (APPLICABLE À TOUS LES PRIX) :

PERSONNE N'EST UN GAGNANT TANT QUE LE COMMANDITAIRE NE L'A PAS CONFIRMÉ OFFICIELLEMENT, CONFORMÉMENT À CE RÈGLEMENT, MÊME SI CETTE PERSONNE EST ANNONCÉE COMME GAGNANT OU GAGNANT ADMISSIBLE. Avant d'être déclaré gagnant confirmé d'un Prix, chaque gagnant admissible devra répondre correctement, sans aide mécanique ni autre, à une question d'habileté mathématique (qui peut, à la seule et entière discrétion du Commanditaire, être posée en ligne, par courriel ou par d'autres moyens électroniques, par appel téléphonique ou dans le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité du Commanditaire). En participant au Concours et en acceptant un Prix, le gagnant admissible, par la présente : (i) confirme qu'il s'est conformé au présent Règlement; (ii) reconnaît qu'il accepte le Prix applicable (tel qu'il a été attribué); (iii) dégage le Commanditaire et toutes les autres Parties exonérées de toute responsabilité en lien avec le présent Concours, sa participation à celui-ci et/ou l'attribution et l'utilisation ou la mauvaise utilisation du Prix ou de toute partie de celui-ci; et (iv) consent à la publication, à la reproduction et/ou à l'utilisation de son nom, de sa ville et sa province de résidence, de sa voix, de ses déclarations à propos du Concours ou de sa photographie ou de toute autre image, sans autre avis ni compensation, et ce, dans le cadre de toute publicité ou annonce faite par le Commanditaire ou au nom de celui-ci de quelque manière ou sur quelque support que ce soit, y compris toute publicité imprimée, radiodiffusée, télédiffusée ou en ligne. REMARQUE IMPORTANTE : Le Commanditaire peut, à sa seule et entière discrétion, exiger qu'un gagnant admissible signe et retourne le formulaire de déclaration et de renonciation du Commanditaire (lorsque applicable) avant de lui confirmer qu'il est le gagnant confirmé d'un Prix conformément au présent Règlement. Si un gagnant admissible : (a) omet de répondre correctement à la question d'habileté mathématique; (b) omet de signer et de retourner correctement tout document requis du Concours dans le délai requis (le cas échéant); (c) refuse, ne peut pas accepter (ou ne veut pas accepter) le Prix applicable (tel qu'il a été attribué) pour quelque raison que ce soit; et/ou d) est considéré comme contrevenant au présent Règlement (tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule et entière discrétion); il sera disqualifié (et perdra tous les droits sur le Prix applicable). Tout Prix abandonné ou non réclamé dans le cadre de ce Concours NE SERA PAS attribué - sauf à la seule et absolue discrétion du Commanditaire.

9. PROCESSUS DE NOTIFICATION DES GAGNANTS D'UN PRIX :

Le Commanditaire ou son Représentant désigné tentera à au moins trois (3) reprises de communiquer avec chaque gagnant admissible d'un Prix (au moyen des renseignements dont dispose le Commanditaire) dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la désignation du gagnant admissible d'un Prix. Si un gagnant admissible d'un Prix ne peut être joint dans les dix (10) jours ouvrables qui suivent la première tentative du Commanditaire, ou advenant que toute correspondance demeure sans réponse ou qu'une notification de message non délivré soit reçue, le Commanditaire pourra, à sa seule et entière discrétion, disqualifier le gagnant (qui renoncera alors à tous ses droits à l'égard du Prix en cause). Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion et si le temps le permet, de désigner un autre gagnant admissible d'un Prix conformément aux procédures applicables décrites dans le présent Règlement (auquel cas les dispositions précédentes du présent article s'appliqueront au gagnant admissible d'un Prix nouvellement désigné).

Une fois que le formulaire de déclaration et de renonciation dûment rempli aura été renvoyé et que vous aurez répondu correctement à la question d'habileté mathématique, veuillez prévoir un délai de 6 à 8 semaines pour

recevoir votre prix. Si vous ne recevez pas votre prix après 8 semaines, veuillez communiquer avec le Représentant de l'administration du Concours à l'adresse support@raiseyourmug.ca.

10. CONDITIONS GÉNÉRALES :

Le présent Concours est régi par toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables. Les décisions du Commanditaire concernant tous les aspects de ce Concours sont définitives et exécutoires pour tous les participants, sans droit d'appel.

TOUTE PERSONNE CONSIDÉRÉE PAR LE COMMANDITAIRE COMME CONTREVENANT À L'INTERPRÉTATION DU COMMANDITAIRE DE LA LETTRE ET DE L'ESPRIT DU PRÉSENT RÈGLEMENT, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE DISQUALIFIÉE À TOUT MOMENT, À LA SEULE ET ENTIÈRE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de disqualifier toute personne qu'il considère comme étant en contravention du présent Règlement. Le Commanditaire se réserve le droit de refuser la Participation d'une personne dont l'admissibilité est douteuse, qui a été disqualifiée ou qui est autrement inadmissible. Le Commanditaire peut, à sa seule et entière discrétion, disqualifier toute personne qui agit de manière à menacer, à maltraiter ou à harceler qui que ce soit, et annuler toutes les Participations de cette personne.

Les Parties exonérées ne seront pas responsables : (i) de toute défaillance du Site Web ou de tout autre site Web ou plateforme durant le Concours ou après celui-ci; (ii) de tout dysfonctionnement technique ou de tout autre problème de quelque nature que ce soit, notamment ceux liés au réseau ou aux lignes téléphoniques, aux systèmes informatiques en ligne, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, à l'équipement informatique ou aux logiciels; (iii) du défaut de réception, de saisie, d'enregistrement ou de fonctionnement de tout renseignement ou matériel, pour quelque raison que ce soit, notamment en raison de problèmes techniques ou de l'encombrement du réseau Internet ou de tout site Web; (iv) de tout bris ou dommage à l'ordinateur ou à tout autre appareil d'un participant ou d'une autre personne survenu en lien avec une participation au Concours ou en conséquence de celle-ci; (v) de toute personne incorrectement ou erronément identifiée comme gagnant ou gagnant admissible; ou (vi) de toute combinaison de ce qui précède.

Le Commanditaire se réserve le droit, sous réserve seulement de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux (la « **Régie** ») au Québec, de retirer, de modifier ou de suspendre le présent Concours (ou encore de modifier le présent Règlement) de quelque manière que ce soit, advenant qu'un facteur hors de son contrôle raisonnable perturbe le bon déroulement du Concours tel qu'il est prévu au présent Règlement, y compris, mais sans s'y limiter, suivant une erreur, un problème, une manipulation, une intervention non autorisée, une fraude ou une défaillance de quelque nature que ce soit; ou une épidémie, une pandémie, une maladie ou une autre forme de risque pour la santé, ou toute ordonnance, mesure, directive ou orientation émise par une autorité gouvernementale ou de santé publique en réponse à une telle épidémie, pandémie, maladie ou autre forme de risque, telles que, sans s'y limiter, celles mises en œuvre afin d'atténuer les risques de transmission de la COVID-19. Toute tentative de nuire au déroulement légitime de ce Concours de quelque façon que ce soit (selon ce que détermine le Commanditaire, à sa seule et entière discrétion) peut constituer une contravention des lois en matières civile et pénale. Le cas échéant, le Commanditaire se réserve le droit d'exercer ses recours et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Le Commanditaire se réserve le droit, sous réserve seulement de l'approbation de la Régie au Québec, d'annuler, de modifier ou de suspendre ce Concours, ou de modifier le présent Règlement, de quelque façon que ce soit, sans préavis ni obligation, dans l'éventualité d'un accident, d'une erreur d'impression, d'une erreur administrative ou de toute autre erreur de quelque nature que ce soit, ou pour toute autre raison de quelque nature que ce soit, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'un ou l'autre des facteurs envisagés au présent paragraphe. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, de poser une autre question d'habileté, s'il le juge approprié compte tenu des circonstances ou pour se conformer au droit applicable.

Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie, qui rendra une décision. Tout litige concernant l'attribution d'un Prix ne peut être soumis au conseil que dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

Les valeurs au détail approximatives telles qu'elles sont indiquées par le Commanditaire dans la publicité au point de vente et dans d'autres publicités, dans le matériel promotionnel ou dans le présent Règlement dépendent des fluctuations de prix sur le marché des consommateurs en fonction, entre autres, du temps écoulé entre la date à laquelle les valeurs au détail approximatives sont indiquées par le Commanditaire et la date à laquelle les Prix sont attribués ou échangés. Si, au moment de l'échange ou de l'attribution d'un Prix, le prix d'achat au détail réel du Prix est inférieur à la valeur au détail approximative indiquée par le Commanditaire dans les points de vente, la publicité télévisée et imprimée, le matériel promotionnel ou le présent Règlement, le gagnant du Prix n'aura pas droit à un chèque ou à un montant en espèces pour combler l'écart entre les prix.

Si, en raison d'une erreur d'impression, de production, de mise en ligne, d'Internet, d'ordinateur ou d'une autre nature, le nombre de Prix réclamés est supérieur à celui prévu pour être distribué ou attribué conformément au présent Règlement, alors, outre le droit de mettre fin immédiatement au Concours, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule et entière discrétion, d'annuler les réclamations de Prix invalides ou de procéder à un tirage au sort parmi tous les demandeurs admissibles à un Prix afin d'attribuer le nombre correct de Prix. En aucun cas, le Commanditaire ou l'une des Parties exonérées ne pourra être tenu responsable au-delà de la quantité, du type et de la valeur des Prix, comme indiqués dans le présent Règlement.

En participant à ce Concours, chaque participant consent expressément à ce que le Commanditaire et ses agents ou représentants stockent, partagent et utilisent les renseignements personnels soumis aux seules fins d'administration du Concours et conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire (disponible sur le site <https://www.keurig.ca/fr/content/privacy-policy>). Le présent article ne limite pas le ou les autres consentements qu'une personne peut donner au Commanditaire ou à autrui en ce qui concerne la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ses renseignements personnels.

Le Commanditaire se réserve le droit, sous réserve seulement de l'approbation de la Régie au Québec, d'ajuster les dates, les délais prescrits ou les autres mécanismes du Concours prévus au présent Règlement, dans la mesure où il le juge nécessaire, afin de vérifier la conformité de tout participant et de tout autre renseignement ou matériel avec le présent Règlement, ou à la suite de problèmes, ou à la lumière de circonstances qui, de l'avis du Commanditaire, à sa seule et entière discrétion, nuisent à la bonne administration du Concours, comme prévu au présent Règlement, ou pour tout autre motif.

En cas de divergence ou d'incompatibilité entre les modalités et conditions de la version française du présent Règlement et les divulgations ou autres déclarations contenues dans le matériel relatif au Concours, y compris, mais sans s'y limiter, le Site Web, la version anglaise du présent Règlement, la publicité au point de vente, à la télévision, dans la presse ou en ligne, et toute instruction ou interprétation du présent Règlement donnée par un représentant du Commanditaire, les modalités et conditions de la version anglaise de ce Règlement prévaudront, et elles régiront et contrôleront ce Concours dans toute la mesure permise par la loi.

L'invalidité ou le caractère non exécutoire de toute disposition de ce Règlement ne doit pas porter atteinte à la validité ou au caractère exécutoire de toute autre disposition. Dans le cas où une disposition serait considérée invalide, non exécutoire ou illégale, ce Règlement doit demeurer en vigueur et être interprété conformément aux modalités comme si la disposition invalide ou illégale n'était pas contenue aux présentes.

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, toute préoccupation ou question concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et le caractère exécutoire de ce Règlement ou les droits et obligations des participants, du Commanditaire ou de toute autre Partie exonérée relativement au Concours sera régie et interprétée conformément aux lois internes de la province de Québec et aux lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, sans égard aux règles ou aux dispositions en matière de compétence législative ou de conflit de lois qui entraîneraient l'application des lois de toute autre compétence. Les parties acceptent par les présentes de se soumettre à l'exclusivité de compétence et de lieu des tribunaux situés au Québec lors de toute action intentée pour faire respecter ce Règlement ou ayant trait au Concours (ou autrement liée à ceux-ci).

Pour obtenir la liste des gagnants des Prix, envoyez une enveloppe prépayée et pré-adressée à l'adresse suivante : Liste des gagnants du Concours Van Houtte® Levez votre tasse 2024, À l'attention de : Snipp Interactive, C.P. 34565 Place Cote-Vertu
 St. Laurent, QC H4R 2P4 entre le 6 novembre 2024 et le 24 novembre 2024. Les noms des gagnants seront disponibles une fois que tous les gagnants auront été vérifiés et confirmés. © 2024 Keurig Canada Inc. Tous droits réservés.

ANNEXE A

Description de l'article	Code CUP	CATÉGORIE D'EMBALLAGE
VHOU COLOMBIEN NOIR EN GRAINS TRAD 5 LB	062151031050	5LB
VHOU ESPRESSO WHL BEAN TRAD 5LBS	062151071056	5LB
VHOU ESPRESSO SPEC WHL BEAN TRAD 908G	062151201019	2LB
VHOU RS ITALIANO ESP DK RST BEAN 650G	062151301122	2LB
VHOU COLOMB MED WHL BEAN TRAD 908G	062151331013	2LB
VHOU COLOMB MED WHL BEAN TRAD 5LB	062151331051	5LB
VHOU FT ESPR SUPERIOR WHL BEAN TRAD 908G	062151351011	2LB
VHOU KC RS VAN HZLNUT LI RST 12CT	062151397903	KCUP
VHOU MELLOW MOCHA WHL BEAN TRAD 5LBS	062151411050	5LB
VHOU FR RST DECAF WHL BEANS TRAD 908G	062151461017	2LB
VHOU KC RS FRENCH VAN LI RST 12CT	062151537903	KCUP
VHOU KC RS ORIG HSE BL M RST DECAF 12CT	062151567900	KCUP
VHOU HOUSE BL WHL BEAN TRAD 650G	062151581128	2LB
VHOU HOUSE BL WHL BEAN 908G	062151591011	2LB
VHOU HOUSE BL WHL BEANS 5LBS	062151591059	5LB
VHOU KC RS ORIG HSE BLEND MED RST 12CT	062151597907	KCUP
VHOU MOCHA JAVA WHL BEAN TRAD 908G	062151601017	2LB
VHOU TRAD RS COLOMB MED BEAN 650G	062151631120	2LB
VHOU KC RS COLOMB MEDIUM MED RST 12CT	062151637900	KCUP
VHOU HOUSE BL WHL BEAN TRAD 908G	062151671010	2LB
VHOU RS FRENCH RST DK RST BEANS 650G	062151771123	2LB
VHOU FRENCH RST WHL BEANS 908G	062151771017	2LB
VHOU FRENCH RST WHL BEAN TRAD 5LB	062151771055	5LB
VHOU KC RS HSE BL DARK DK RST 12CT	062151808904	KCUP
VHOU RS NAPOLETANO WHL BEAN BAG 908G	062151851016	2LB
VHOU NAPOLETANO WHL BEAN TRAD 5LB	062151851054	5LB
VHOU 100% COLOMB MED INSTANT TRAD 100G	062151980020	N/A
VHOU RS COLOMBIAN DARK DK RST GRD 340G	062151033979	12OZ
VHOU HONDURAS WHL BEAN TRAD 908G	062151271234	2LB
VHOU RS COLOMBIAN MED M-R GRD 340G	062151333970	12OZ
VHOU RS ORIG HSE BL MED RST DEC GRD 340G	062151343979	12OZ
VHOU RS MELLOW MOCHA LI RST GRD 340G	062151413979	12OZ
VHOU FTO MEXICO WHL BEAN 908G	062151511231	2LB

VHOU TRAD RS FRENCH VAN LI RST GRD 340G	062151533974	12OZ
VHOU HOUSE BL DECAF MED WHL BEAN 5LBS	062151541054	5LB
VHOU RS ORIG HOUSE BL M-R GRD 340G	062151593978	12OZ
VHOU COLOMB DARK WHL BEAN TRAD 2LB	062151701014	2LB
VHOU FT COLOMBIA DK RST BEAN 312G	062151701878	12OZ
VHOU KC RS COLOMB DARK DK RST 12CT	062151707900	KCUP
VHOU VAN HAZL GRD TRAD 340G	062151763975	12OZ
VHOU RS BELGIAN CHOC LI RST GRD 340G	062151783973	12OZ
VHOU RS VAN HAZL LI RST DECAF GRD 340G	062151813977	12OZ
VHOU RS HOUSE BL DK DK RST GRD 340G	062151703971	12OZ
VHOU KC BKFST BL 48CT N	062151514973	KCUP
VHOU KC RS COLOMB DK DK RST N 48CT	062151514980	KCUP
VHOU KC RS COLOMB MED M-R 48CT	062151514997	KCUP
VHOU KC RS ORIG HSE BL MED RST 48CT	062151515000	KCUP
VHOU INSTANT HOUSE BL DARK 100G	062151515420	N/A
VHOU INSTANT HOUSE BL 100G	062151515437	N/A
VHOU KC RS IRISH CREAM LI RST 12CT	062151515826	KCUP
VHOU RS AMARETTO LI RST GRD 340G	062151515864	12OZ
VHOU KC RS AMARETTO LI RST 12CT	062151515871	KCUP
VHOU RS IRISH CREAM LI RST GRD 340G	062151743977	12OZ
VHOU ESPRESSO DOLCE CREMA FTO WB BAG750G	062151515949	2LB
VHOU FTO ESPRESSO DECAF DK RST BEAN 300G	062151515956	12OZ
VHOU RS ESP ITALIANO DK RST GRD 340G	062151515963	12OZ
VHOU ESPRESSO SUPERIORE FT WB BAG 750G	062151515970	2LB
VHOU CAN RS ORIG HSE BL M-R DEC GRD 650G	062151516182	CAN5
VHOU CAN RS MELLOW MOCHA LI RST GRD 908G	062151413016	CAN6
VHOU CAN RS HOUSE BL MED GRD 908G	062151593015	CAN6
VHOU CAN RS COLOMB MED GRD TRAD 908G	062151633018	CAN6
VHOU CAN RS FRENCH RST DK RST GRD 1.1KG	062151773752	CAN6
VHOU CAN RS FRENCH DK RST GRD TRAD 908G	062151773011	CAN6
VHOU CAN RS COLOMB DK DK RST GRD 908G	062151515925	CAN6
VHOU CAN RS HOUSE BL DK DK RST GRD 908G	062151603011	CAN6
VHOU CAN RS ESP ITALIANO GRD TRAD 908G	062151515932	CAN6
VHOU CAN RS HSE BL MED RST GRD 1.1KG	062151593756	CAN6
VHOU RS DULCE LECHE BL LI RST GRD 340G	062151516540	12OZ
VHOU KC RS DULCE LECHE BL LI RST 12CT	062151516564	KCUP
VHOU KC RS BELGIAN CHOCO LI RST 12CT	062151516649	KCUP
VHOU RS HOUSE BL MED RST GRD 454G	062151587090	PILW
VHOU RS FRENCH RST GRD TRAD 454G	062151577091	PILW
VHOU RS HAWAIIAN BL GRD TRAD 454G	062151157095	PILW
VHOU RS HOUSE BL PERCO TRAD 454G	062151517165	PILW
VHOU RS COLOMB MED GRD TRAD 454G	062151337091	PILW
VHOU KC BOI VANILLA CARAMEL 10CT CA	062151517202	KCUP

VHOU KC BOI CLASSIC BLACK 10CT CA	062151517226	KCUP
VHOU KC RS HALF-CAFF BL MED RST 12CT	611247399453	KCUP
VHOU KC RS TOASTED MARSHM LIGHT 12CT	062151517332	KCUP
VHOU KC FTO NICARAGUA MED 20CT SL	062151517349	KCUP
VHOU KC FTO HONDURAS MED 20CT SL	062151517356	KCUP
VHOU KC FTO HONDURAS MED 10CT	062151517363	KCUP
VHOU TRAD WB FTO DOLCE CREMA MED 908G	062151517387	2LB
VHOU TRAD FTO NICARAGUA MED WB 300G	062151517400	12OZ
VHOU TRAD FTO HONDURAS MED WB 300G	062151517417	12OZ
VHOU TRAD FTO HONDURAS MED WB 908G	062151517424	2LB
VHOU TRAD FTO NICARAGUA MED WB 908G	062151517431	2LB
VHOU KC BOI DK CHOC CCNUT 10CT CA	062151517509	KCUP
VHOU KC FTO ESP DOLCE CREMA MR 20CT SL	062151517462	KCUP
VHOU TRAD FTO DOLCE CREMA MED WB 300G	062151517479	12OZ
VHOU KC RS FRENCH RST DECAF DK 24CT SL	062151047174	KCUP
VHOU KC RS BKFST BL LIGHT 24CT SL	062151197176	KCUP
VHOU KC RS FRENCH RST DARK 24CT SL	062151777170	KCUP
VHOU KC RS CREME BRULEE LIGHT 24CT SL	062151237179	KCUP
VHOU KC RS FRENCH VAN LIGHT 24CT SL	062151537170	KCUP
VHOU KC RS ESP SUPERIORE FT 24CT SL	062151098176	KCUP
VHOU KC RS VAN HAZL DECAF LI 24CT SL	062151097179	KCUP
VHOU KC RS HSE BLEND DARK 24CT SL	062151808171	KCUP
VHOU KC RS COLOMBIAN DARK 24CT SL	062151037175	KCUP
VHOU KC RS COLOMBIAN MED 24CT SL	062151337176	KCUP
VHOU KC RS VAN HAZELNUT LIGHT 24CT SL	062151397170	KCUP
VHOU KC RS DULCE LECHE LIGHT 24CT SL	062151516571	KCUP
VHOU KC RS BELGIAN CHOC LIGHT 24CT SL	062151516632	KCUP
VHOU TRAD FTO DOLCE CREMA MED GRD 300G	062151516618	12OZ
VHOU MEXICO FTO DK RST BEANS 300G	062151517547	12OZ
VHOU KC MEXICO FTO DK RST 20CT SL	062151517554	KCUP
VHOU KC RS ORIG HSE BL DECAF 24CT SL	062151517561	KCUP
VHOU KC RS ORIGINAL HSE BL 24CT SL	062151597174	KCUP
VHOU KC DEC SWP FTO LIGHT 24CT SL	062151627178	KCUP
VHOU KC FT COSTA RICA LI RST 24CT SL	062151978171	KCUP
VHOU KC RS ORIGINAL HSE BL DEC 24CT	062151347175	KCUP
VHOU KC RS IRISH CREAM BL LIGHT RST 24CT	062151517134	KCUP
VHOU KC BOI HAZELNUT 10CT CA	062151517738	KCUP
VHOU CAN RS COLOMB MED GRD TRAD 640G	062151517899	CAN
VHOU CAN RS COLOMB DK DK RST GRD 640G	062151517905	CAN
VHOU CAN RS HOUSE BL DK DK RST GRD 875G	062151517912	CAN
VHOU KC RS ORIG HSE BL DECAF 30CT SL	062151517943	KCUP
VHOU KC RS COLOMBIAN DARK 30CT SL	062151517950	KCUP
VHOU KC RS COLOMBIAN MED 30CT SL	062151517967	KCUP

VHOU KC RS HSE BLEND DARK 30CT SL	062151517974	KCUP
VHOU KC RS PUMPKIN SPICE L-R LTO 12CT	062151518162	KCUP
VHOU KC DOLCE CREMA FTO N 24CT	062151887244	KCUP
VHOU KC RSPBRY CHO TRU RS LT RST 24CTSL	062151967175	KCUP
VHOU KC SUMATRA DK X BOLD FT 24CT	062151998179	KCUP